

MALMEDY



TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DES DÉCHETS

GUIDE PRATIQUE À CONSERVER



DISTRIBUTION DES SACS EN JANVIER 2026 : BON À DÉCOUPER EN PAGE 4

développée par Fost Plus, Bebat et Recupel, est l'application de référence pour toutes vos questions sur les déchets en Belgique !

L'application propose trois grandes fonctionnalités très pratiques :

- L'application s'utilise avec les smartphones et tablettes tournant sous iOS et Android et est disponible gratuitement dans l'App Store et sur Google Play.



Pour connaître les dates de vos prochaines collectes de déchets, où se trouvent les bulles à verre, les parcs à conteneurs les plus proches, quand sortir les papiers-cartons et PMC, où ramener les piles usagées... Vous avez toutes les réponses en poche, grâce à Recycle !





Cher·e habitant·e de la commune de Malmédyl,

Les chiffres récents confirment que nos efforts communs en termes de gestion des déchets portent leurs fruits. Grâce à votre engagement quotidien, chaque habitant·e a produit en moyenne 512 kg de déchets sur l'année 2024, contre 536 kg en 2023. Ce résultat place une nouvelle fois Malmédyl parmi les communes les plus performantes de la région (moyenne des communes affiliées à IDELUX : 571 kg)

La collecte des emballages PMC poursuit également sa progression, avec une hausse de 12,8 % entre 2023 et 2024. Les déchets destinés à la valorisation énergétique diminuent eux aussi (-2,3 %), témoignant d'un tri mieux maîtrisé et d'une réduction des déchets résiduels.

Les coûts liés à la gestion des déchets et à l'entretien du recyparc ont cependant augmenté cette année. C'est pourquoi la redevance sur l'enlèvement des immondices sera ajustée de manière limitée, d'environ 5 %, tout en restant l'une des plus modérées de la région.

Les différentes réductions sont bien entendu maintenues : compostage, fréquentation du recyparc et soutien aux ménages aux revenus plus faibles.

En continuant à trier, réduire et valoriser nos déchets, nous pouvons poursuivre ensemble cette dynamique positive et préserver notre environnement de façon durable. Chaque geste compte, et vos efforts font déjà la différence.

Le Collège



BON À DÉCOUPER

et à remettre lors de la distribution des sacs

(veuillez-vous munir de votre carte d'identité en cas de procuration)

Nom du chef de ménage, de la seconde résidence ou de la société :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Situation :

- ☐ ISOLÉ **20 sacs « fraction résiduelle » de 30 L + 20 sacs « PMC »**
(1 pers.)
- ☐ PETIT MÉNAGE **30 sacs « fraction résiduelle » de 30 L + 40 sacs « PMC »**
(2 pers.)
- ☐ AUTRE MÉNAGE **40 sacs « fraction résiduelle » de 30 L + 40 sacs « PMC »**
(3 pers. et +)

Je prends les sacs pour matière organique :

- ☐ OUI (et j'ai droit à 50 sacs bio)
- ☐ NON et je m'engage à effectuer du compostage à domicile

Les citoyens qui s'engagent à effectuer le compostage à domicile et n'emportent pas les sacs pour matière organique bénéficient d'une réduction de taxation de 9 €. Cet engagement est susceptible d'être vérifié par un agent communal.

Il n'est pas possible d'échanger les sacs pour matière organique contre des sacs fraction résiduelle ou d'être remboursé pour ceux-ci.

Mes rouleaux de sacs seront enlevés par :

(à compléter si différent du chef de ménage)

Signature du chef de ménage :



DISTRIBUTION DES SACS POUR 2026

MODALITÉS ET AGENDA

Dates et lieux de distribution pour les particuliers :

Mardi 13 et mercredi 14 janvier :

Salle de la Fraternité (Place de la Fraternité) de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 15h30.

Mardi 20 janvier (de 16h à 19h dans chaque village) :

- salle de Bellevaux (Route de l'Amblève, 18)
- salle de Burnenville (Route de l'Ancienne Frontière, 21)
- salle de Ligneuville (Grand Rue, 47)
- salle de Chôdes (Route du Barrage, 68)
- salle de Géromont (Rue de la Salle, 1)
- salle de Xhoffraix (Rue de la Tournerie, 7)



Mercredi 21 janvier :

Malmundarium (10, Place du Châtelet) de 13h15 à 19h.

Vendredi 23 janvier :

Malmundarium (10, Place du Châtelet) de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h45.

Samedi 24 janvier :

Malmundarium (10, Place du Châtelet) de 9h à 12h.

Veillez remplir le bon à découper qui se trouve ci-contre et le remettre lors de la distribution des sacs.

- par **enfant de moins de 3 ans**, vous avez droit à 10 sacs « fraction résiduelle » supplémentaires (à signaler au préposé lors de distribution), sur base de la situation au 1^{er} janvier 2026.
- par personne **adulte incontinente** vivant sous le même toit que le chef de ménage et sur présentation d'un certificat médical, possibilité d'obtenir des sacs « fraction résiduelle » supplémentaires.
- pour les **gardiennes ONE** : 10 sacs « fraction résiduelle » par enfant gardé sur présentation de la reconnaissance ONE. Sacs à retirer au service des Taxes (place du Châtelet, 8).

Vous pourrez remettre votre **carte de fréquentation du recyparc 2025** au service des Taxes (place du Châtelet, 8).

La carte de fréquentation 2026 vous sera remise au recyparc.

Nombre de cachets minimum :
- pour les isolés : 4 cachets
- pour les ménages : 6 cachets

COLLECTE DES DÉCHETS ORGANIQUES

SACS BIO VERTS



Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Soit vous **compostez à domicile**, soit vous utilisez les sacs pour **déchets organiques**. Ces sacs étant biodégradables, il est préférable d'emballer préalablement la matière organique dans un papier journal pour absorber l'humidité.

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie le même jour que les déchets résiduels (sac gris) > voir page 7 ci-contre



PRIME COMPOSTAGE pour les particuliers !

Si vous effectuez du compostage à domicile et que vous renoncez aux sacs biodégradables, vous bénéficierez d'une réduction de 9 € sur votre redevance annuelle.

Attention : des contrôles aléatoires peuvent avoir lieu afin de vérifier que le compost est effectivement réalisé.

Guide complet d'IDELUX sur le compostage sur : dechets.malmedy.be

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri (« main rouge »).



Triez les déchets organiques.

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac bio ou duobac)
Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Restes de repas



Marc de café et sachets de thé en papier



Fleurs fanées et petits déchets de jardin



Épluchures



Coquilles d'œufs, de noix...



Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

Pour plus de confort chez vous

- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux...) des aliments périssables.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



Zéro plastique dans les déchets organiques !
Pour la qualité du compost, merci de ne pas utiliser de sachets en plastique et de veiller à la qualité du tri.



Langes, lingettes

Sac gris ou côté gris du duobac



Capsules de boissons

Sac bleu PMC



COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS

SACS GRIS



Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie comme suit :

- centre-ville (tournée du mardi) : à déposer entre le lundi 17h00 et le mardi 6h00 ;
- villages d'Arimont, Géromont, Baugez, Ligneuville, Bellevaux, Falize (tournée du jeudi) : à déposer entre le mercredi 17h00 et le jeudi 6h00 ;
- villages de Burnenville, Bernister, Bévercé, Xhoffraix, Longfaye, Chôdes (tournée du vendredi) : à déposer entre le jeudi 17h00 et le vendredi 6h00.

Dates de report des collectes des jours fériés pour 2026 :

Tournée du jeudi 01/01 reportée au samedi 03/01
Tournée du vendredi 01/05 reportée au samedi 02/05
Tournée du jeudi 14/05 reportée au samedi 16/05

Tournée du mardi 21/07 reportée au mercredi 22/07
Tournée du vendredi 25/12 reportée au samedi 26/12

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri (« main rouge »).



Triez les déchets résiduels.

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac résiduel ou duobac)
Compartiment gris du duobac / Sac communal



Déchets non recyclables et non dangereux



Papier aluminium



Objets divers non recyclables :
jouets, bics, bottes, sandales...



Langes, serviettes hygiéniques,
cotons-tiges, plaquettes vides
de médicaments,
brosses à dents...



Poussières, sacs d'aspirateur,
cendres refroidies,
litières non biodégradables...



Vaisselle cassée

Pour une collecte sans soucis

Pour les sacs :

- Les déchets ne peuvent pas être préemballés dans des sacs opaques.
- Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos.
- Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs :

- Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques.
- Le couvercle doit être fermé.
- Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison.
- Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Emballages en plastique



Emballages métalliques



Cartons à boissons

Sac bleu PMC



COLLECTE DES DÉCHETS PMC

SACS BLEUS



Cette collecte est organisée par l'intercommunale Idelux.

Les déchets PMC sont collectés à domicile toutes les deux semaines, il n'est plus possible de déposer vos PMC au Recyparc.

Pour rappel, cette collecte concerne :

- **Les emballages en Plastique** : les bouteilles et flacons mais la fraction plastique a été élargie aux barquettes, aux ravers, aux pots, aux films, aux sacs et sachets en plastique ;
- **Les emballages Métalliques** : cannettes, ravers en alu, boîtes de conserve ;
- **Les Cartons à boissons.**



Ces sacs sont à déposer en bordure de voirie
entre 17h00 (veille de collecte) et 6h00 (jour de collecte).

Zone 1 : Malmédy (centre ville), Winbomont > **Un mercredi sur deux les semaines paires.**

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
7	4	4	1	13	10	8	5	2	14	25	9
21	18	18	15 29	27	24	22	19	16 30	28		23

Zones 2 & 3 : Arimont, Géromont, Baugnez, Ligneuville, Pont, Lasnerville, Bellevaux, Thioux, Cligneval, Falize, Xhurdebise, Ronxhy, Hédumont, Lamonrville, Meiz, Burnenville, Bernister, Bévercé, Mont, Xhoffraix, Longfaye, G'doumont, Boussire, Chôdes.

> **Un lundi sur deux les semaines impaires.**

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
12	9	9	20	4	1	13	10	7	5	2	14
26	23	23		18	15 29	27	24	21	19	16 30	28

Sacs bleus PMC exceptionnellement autorisés
au Recyparc le samedi 4 avril et le mardi 7 avril.



Le camion n'est pas passé ?

Travaux dans votre rue ou ailleurs, conditions météo difficiles... il est possible que cela impacte le passage du camion. Vérifiez d'abord sur la page Facebook IDELUX Environnement & Eau s'il y a un message particulier.

Dans le cas contraire, contactez le service Collectes par téléphone **063 23 19 87**.



Triez les emballages PMC.

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu



Emballages en Plastique



Bouteilles

Flacons



Pots



Barquettes et ravers



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et ravers



Aérosols



Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons (café...)



Cartons à boissons



Lait, jus de fruits, crème fraîche, passata...

INTERDITS DANS LES PMC

- ❌ Les batteries et piles
- ❌ Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones...)
- ❌ Les bonbonnes de gaz
- ❌ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant «pousser-tourner»
- ❌ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- ❌ Les emballages rigides d'une contenance supérieure à 8 litres
- ❌ Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- ❌ La frigolite en billes
- ❌ Autres objets : **Déchets résiduels (sac ou duobac)**

Recycparc



ATTENTION !



N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles et remettez le bouchon.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac bleu PMC.



Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.

COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS



Cette collecte est organisée par l'intercommunale Idelux.

A déposer en bordure de voirie la veille de la collecte après 17h00 ou le jour de la collecte avant 6h00.

Voici les dates pour la
collecte des papier-cartons
en 2026 :

Pour toute la commune,
les mardis :

17 mars - 23 juin

15 septembre - 22 décembre

**Collecte des cartons
à l'attention
des commerçants
du centre-ville :**
le premier jeudi
de chaque mois.

Ce service gratuit a été mis en place pour aider les commerçants qui n'ont pas la place pour stocker les cartons. Il est réservé aux commerçants situés entre le rond-point Ubac (Colruyt), la rue Cavens, la Place du Parc et le rond-point de l'Octroi.

Le papier n'est pas accepté
lors de cette collecte.



Triez les papiers-cartons.



En porte-à-porte ou
séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage



- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Aluminium



Photos



Papier peint

Sac gris ou côté
gris du duobac



Papier et carton
sale ou gras



Essuie-tout

Sac bio ou côté
vert du duobac



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Cette collecte est organisée par la commune et effectuée par une société indépendante.

Les encombrants sont des déchets de plus de 40 cm, non dangereux, trop lourds ou trop grands pour être placés dans le sac résiduel (ex. : four, frigo, télévision, machine à laver, câble électrique, canapé, valise, moquette, linoléum, papier peint, palette, meuble, planche, piquet, toboggan, bac à sable, sommier, tôle, barbecue, clôture, matelas, ...).

**A déposer en bordure de voirie la veille de la collecte après 17h00
ou le jour de la collecte avant 6h00 (limite maximale de 1m³).**

Voici les dates pour la collecte des encombrants en 2026 :

Pour toute la commune les mercredis :

11 mars – 10 juin – 9 septembre – 9 décembre

Inscription obligatoire pour le vendredi précédant la collecte, à 11h au plus tard : au bureau du service Technique (route de Falize, 181), collectes@malmedy.be ou au 080/799 620.

Ne sont pas repris et doivent être apportés au recyparc : petits électros, verre plat, déchets de construction, vaisselle cassée, pneus, déchets verts, déchets dangereux et toxiques.

Les déchets destinés aux autres collectes sont également refusés : déchets organiques et résiduels, emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons, papiers et cartons, bouteilles et bocaux en verre.



POINTS DE COLLECTE

SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



Bulles à verre
et conteneurs de déchets verts

La commune de Malmedy compte de nombreux points de collecte en ville et dans les villages. Voir localisations ci-contre et sur le site internet de la ville : **dechets.malmedy.be**

En 2024, 4 conteneurs enterrés ont été installés à proximité de la place Saint-Géréon (à l'arrière du hall de la Maison du Tourisme).

Ils permettent la gestion des déchets suivants :

- 1 conteneur pour le verre incolore en libre-accès ;
- 1 conteneur pour le verre coloré en libre-accès ;

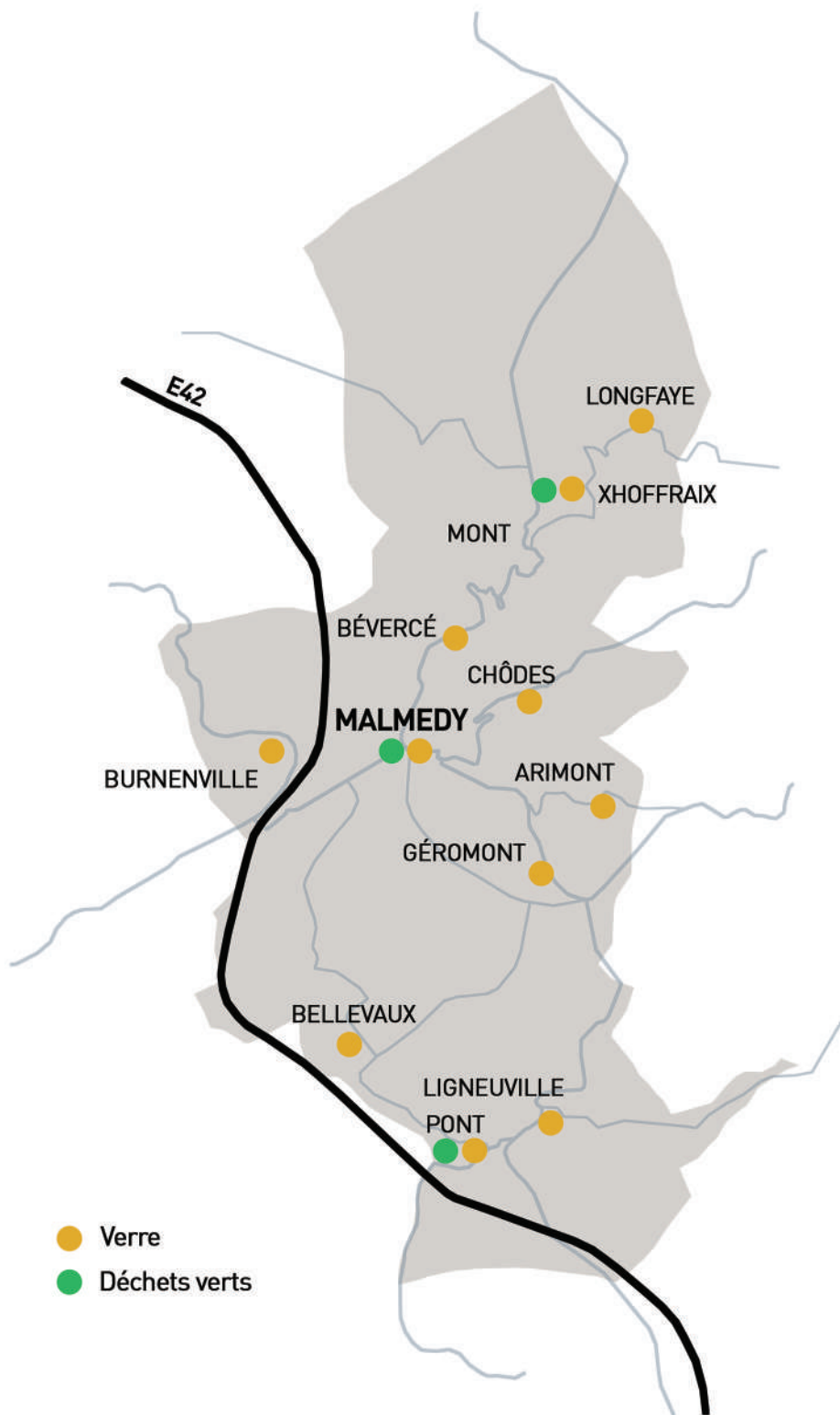
Réservés aux commerçants du centre-ville (ouverture par badge d'accès)
et accessibles sur inscription :

- 1 conteneur pour la Fraction Résiduelle (F.R.) ;
- 1 conteneur pour la Matière Organique (M.O.).

Pour les commerçants, veuillez vous inscrire auprès du service des taxes de la commune pour utiliser ces 2 conteneurs.



Le réseau des bulles à vêtements en rue ou sur terrains privés a été supprimé en décembre 2025. **Dès janvier 2026, la collecte de vêtements (en bon état uniquement) se fera exclusivement en recyparc !**



- Verre
- Déchets verts

LE RECYPARC DE MALMEDY



Avenue de Norvège (Zoning industriel)
4960 Malmedy - 080 33 93 11

Heures d'ouverture du recyparc :

- du mardi au vendredi de 10h30 à 18h00
- le samedi de 9h à 18h.

La carte de fréquentation 2026 vous sera remise au recyparc.

Nombre de cachets pour la réduction :

4 cachets pour les isolés - 6 cachets pour les ménages.

Dates de fermeture du recyparc pour 2026

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	/	12	/	1	11	21	14	/	8	11	18
2				14			15				24
											25
											26
											31

Préparez si possible votre visite :

- triezy vos déchets chez vous : vous gagnerez du temps et faciliterez la fluidité du trafic.
- chargez votre voiture en fonction du circuit de déchargement sur le recyparc.
- arrimez obligatoirement le contenu de votre remorque, et ce, pour éviter les envois.
- prenez si nécessaire vos outils (pelle, fourche et brosse) pour vider votre remorque et garder le recyparc propre après votre passage.
- venez pendant les heures creuses et au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Exemples : bois, déchets verts, déchets électriques et électroniques, encombrants et plastiques rigides, frigolite, inertes (déchets de construction), matelas, métaux, papiers-cartons, plâtre, pneus, PVC rigide, verre, vêtements et linges des ménages, déchets dangereux des ménages (asbestociment - amiante, huiles et graisses de friture, huiles moteur, piles et accus), ...

Be
WaPP Grand Nettoyage
du 26 au 29 mars 2026

Découvrez ce projet et bien d'autres
encore sur www.walloniepluspropre.be

Actions réemploi au recyparc



18/04/2026

10/10/2026





Triez le verre

Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage



- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz-les bien.



- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



Triez les déchets dangereux et électroniques.

Au recyparc



Déchets dangereux



La sécurité avant tout !



Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

Déchets électroniques



INTERDITS AU RECYPARC



Repreneur agréé



Gérer les déchets dans les événements. Go pour le TRI'ACTION !

Pour vous aider à organiser le tri des déchets sur votre événement, IDELUX Environnement en collaboration avec Fost Plus, met gratuitement à votre disposition des îlots de tri et des outils de sensibilisation.



MALMEDY, COMMUNE ZÉRO DÉCHET

Depuis 2024, la commune s'est engagée dans la démarche Zéro Déchet, subsidiée par le SPW, en collaboration avec l'intercommunale IDELUX Environnement. Chaque année en Wallonie, près de 550 kg de déchets sont collectés par habitant (tout type de déchets ménagers confondus, triés ou non) auxquels s'ajoutent 3.500 kg de déchets industriels issus de la fabrication de nos biens de consommation !



Le Zéro Déchet, c'est une démarche qui s'inscrit sur le marché et l'achat de biens de consommation avec la règle des « 5R » à appliquer, par ordre de priorité :

- **refuser** (dire non aux objets dont on n'a pas besoin, surtout les articles à usage unique, pour éviter qu'ils ne deviennent des déchets) ;
- **réduire** (acheter uniquement ce qui est nécessaire, privilégier les produits en vrac, les grands formats et limiter le gaspillage) ;
- **réutiliser** (donner une seconde vie aux objets en les réparant, en les empruntant, en les louant, en les achetant d'occasion, ou en les détournant pour un autre usage) ;
- **recycler** (trier correctement les matières recyclables, lorsque les étapes précédentes ne sont pas possibles) ;
- **rendre** à la terre (composter les déchets organiques pour les transformer en compost et nourrir les sols, réduisant ainsi le volume des poubelles d'ordures ménagères).

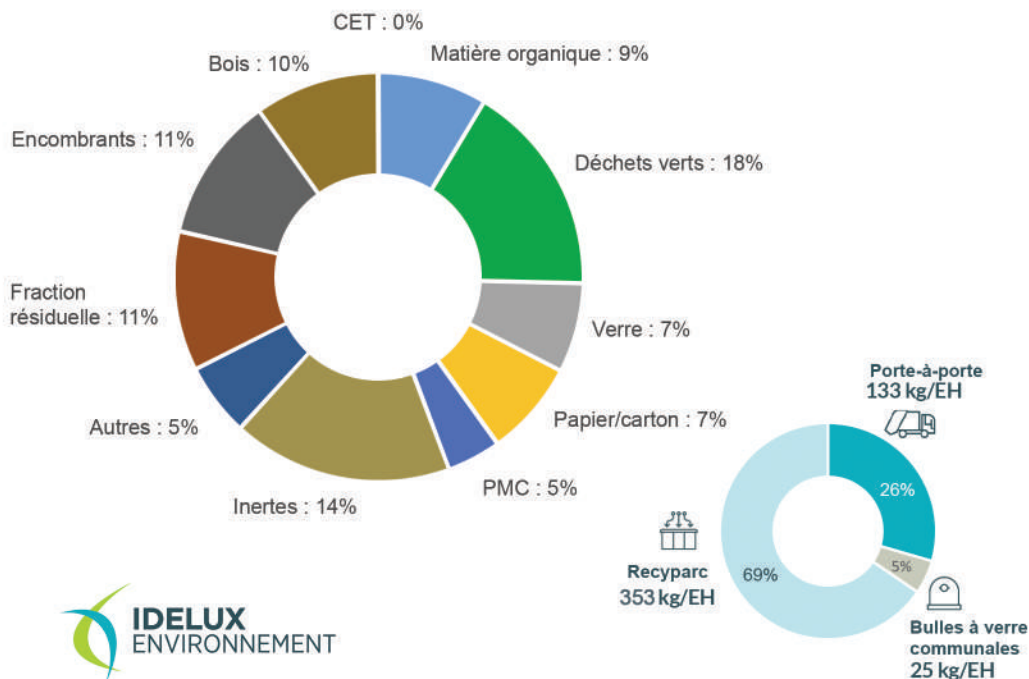
Au-delà du principe de base, il s'agit surtout d'un mode de fonctionnement et de pensée à intégrer, en prenant du recul sur sa situation, en se posant les bonnes questions et en adaptant son mode de consommation. C'est pour ces raisons que le programme Zéro Déchet s'attaque à différentes fractions de déchets et touche plusieurs publics-cibles.

Quelques exemples de projets réalisés :

- ateliers «Escape Box » sur le thème du gaspillage alimentaire avec mises en situation ;
- intégration de critères durables dans les marchés publics passés par la ville ;
- sensibilisation à la diminution du gaspillage des papiers/cartons et action « STOP pub » ;
- formations compostage ;
- distribution des kits accueil pour les primo-arrivants ;
- action-phare en 2024 : proposition d'une charte Zéro Déchet pour les commerçants.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ?

STATISTIQUES IDELUX 2024 POUR MALMEDY



CHIFFRES MARQUANTS POUR LA COMMUNE EN 2024

	2022	2023	2024
PMC	20,34 kg/EH	22,39 kg/EH	25,26 kg/EH
Matière organique	43,90 kg/EH	45,42 kg/EH	44,55 kg/EH
Déchets non recyclés	193,34 kg/EH	181,98 kg/EH	177,82 kg/EH

En moyenne, chaque citoyen a produit 512,48 kg de déchets en 2024 (536,88 kg en 2023).
La moyenne des communes affiliées à IDELUX est de 571 kg en 2024.



VOTRE REDEVANCE IMMONDICES

EXPLICATIONS

Les services liés à la gestion des déchets sont :

1. La gestion de tous les **déchets publics** ;
2. La fourniture des **sacs estampillés « Ville de Malmedy »** :
 - gris pour la fraction résiduelle ;
 - verts pour la matière organique (bio) ;
3. La fourniture des **sacs d'IDELUX** pour les PMC (sacs bleus) ;
4. **Leur collecte** par le camion de ramassage (service assuré par une entreprise indépendante pour la commune pour la matière organique et la fraction résiduelle et par l'intercommunale IDELUX pour les PMC) ;
5. **Leur traitement** (service assuré par l'intercommunale IDELUX) ;
6. La possibilité d'apporter vos déchets recyclables au **recyparc** (l'intercommunale IDELUX s'occupe de son fonctionnement et du traitement des déchets que vous y déposez) ;
7. La gestion des **bulles à verre** ;
8. Les collectes spécifiques en porte à porte des **papiers-cartons** et des **encombrants**.

Un décret de la Région wallonne impose à chaque commune que le coût total de la gestion de ses déchets soit répercuté sur ses citoyens : c'est le « coût vérité ».
Celui-ci permet de responsabiliser le citoyen dans son rôle de consommation et de producteur de déchets.

Taux pour 2026

Immondices ménagers et secondes résidences

Taux 2026

- Ménage de 1 pers. : 150 €
- Ménage de 2 pers. : 243 €
- Ménage de 3 pers. ou + : 260 €
- Seconde résidence : 290,50 €

Prime compostage : 9 €

Prime pour la fréquentation du recyparc

- 30,00 € pour les isolés
- 40,00 € pour les autres redevables.
- Possibilité de se rendre au recyparc de Malmedy, Stavelot et/ou Waimés au cours de l'année civile à raison de min. 4 fois pour les personnes isolées et de min. 6 fois pour les autres redevables.

Réductions pour les faibles revenus

Revenus inférieurs ou égaux au montant annuel du RIS :

- 40 € (ménage d'une personne)
- 80 € (ménage de plusieurs personnes) ;

Revenus imposables inférieurs au montant annuel du RIS augmenté de 2.500€ :

Le contribuable obtiendra, à sa demande une réduction de 20 € (ménage d'une personne) ou 40 € (ménage de plusieurs personnes).



Vous étiez dans l'impossibilité de vous rendre
aux distributions de sacs organisées
sur le territoire communal durant le mois de janvier ?

Pas de problème ! Vous pouvez venir retirer vos sacs poubelles
au Malmundarium (place du Châtelet, 10) **jusqu'au 13 mars**
durant les heures d'ouverture, de 10h à 17h (fermé le lundi).

**Pour les commerçants, les professions libérales,
les secondes résidences et les maisons de vacances**

Les sacs sont à retirer au service des Taxes (place du Châtelet, 8),
les lundis, mercredis ou vendredis, de 8h30 à 11h30.



Imprimé sur du papier recyclé

Renseignements : 080/799 637 • taxes@malmedy.be • www.malmedy.be